

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission

CTC/PC



SEMAINE NATIONALE DE L'INTEGRATION AFRICAINE AU MALI
DU 08 AU 12 JUILLET 2004

**EXPOSE INTRODUCTIF DE S.E. M. SOUMAÏLA CISSE,
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA**

THEMES :

«LES ENJEUX DU PROCESSUS D'INTEGRATION DE L'UEMOA EN 2005 » et
« LA LEGISLATION COMMUNAUTAIRE DE LA CONCURRENCE ET LE CODE
ANTI-DUMPING DE L'UEMOA »

Bamako le 11 juillet 2005

**Excellences Messieurs les Ministres,
Excellence Madame l'Ambassadeur,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord, remercier les Autorités maliennes pour avoir associé la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, à cette semaine de l'intégration.

Je tiens à saluer et à féliciter plus particulièrement, Monsieur le Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, pour cette heureuse initiative.

Les thèmes retenus pour cette journée offrent à la Commission l'opportunité d'expliquer ses objectifs et programmes en vue de leur plus grande lisibilité et d'une meilleure adhésion des populations de l'Union, en général, du Mali, en particulier, aux actions de l'Union.

**Excellences,
Honorables Invités, Mesdames, Messieurs,**

Je me réjouis aussi de voir réunis ici, pour cette journée consacrée à l'UEMOA, des hommes et des femmes qui ont contribué à mettre sur les fonts baptismaux notre Union commune, et qui continuent de participer à sa mise en œuvre. C'est un compagnonnage que je salue, à sa juste valeur.

C'est également avec plaisir, que je constate que la Semaine de l'Intégration Africaine, en plus des exposés et débats sur la problématique de l'intégration, comprend des activités sportives, culturelles et de promotion de l'environnement.

C'est une approche que la Commission considère comme essentielle pour une vulgarisation efficace des thèmes liés à l'intégration dans les couches les plus profondes de nos sociétés.

Mesdames, Messieurs,

Les deux thèmes retenus pour cette journée, à savoir « **Les enjeux du processus d'intégration de l'UEMOA en 2005** », et « **La Législation communautaire de la concurrence et le Code anti-dumping de l'UEMOA** », sont axés sur des chantiers majeurs du processus d'intégration régionale.

Le **premier thème**, assez vaste, permettra, j'en suis persuadé, de faire le point avec vous, sur les enjeux de ce processus, à la lumière des progrès accomplis depuis l'adoption du notre Traité.

Il fournira l'occasion d'exposer les différentes difficultés rencontrées et les principaux défis à relever.

Ce premier sujet résume les orientations définies par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, lors de sa session, tenue à Niamey le 30 mars 2005.

Le **second thème**, plus spécifique, portant sur la **législation communautaire de la concurrence et le Code anti-dumping**, permettra des échanges de vues - que j'espère fructueux- sur le dispositif mis en œuvre dans l'Union.

En effet, la politique de la concurrence dans le processus d'intégration constitue, à la fois, un enjeu important pour la compétitivité de nos économies et un défi pour les entreprises de la zone.

Cette politique vise à créer les conditions d'un marché libre et compétitif en encourageant l'efficacité économique, l'allocation optimale des ressources, ainsi que le progrès économique et technique dans l'intérêt général.

S'agissant des pratiques commerciales déloyales des entreprises des pays tiers, les mesures antidumping arrêtées par l'Union, constituent un moyen efficace, à la disposition des Etats membres et des opérateurs économiques, pour assurer la défense de leur outil de production.

Mesdames, Messieurs,

Les réformes induites par ces chantiers nécessitent, pour réussir et produire les résultats escomptés, des **préalables** indispensables que l'on peut schématiquement résumer, par quelques axes essentiels.

Le premier de ces préalables est **le raffermissement de la paix, de la sécurité, de la stabilité politique et de la concorde sociale** au sein de notre Union, conditions de tout développement.

Depuis plusieurs années, notre continent, en général, et notre Union, en particulier, est secoué par des crises sociopolitiques qui annihilent nos efforts de développement. Au regard de l'évolution actuelle, l'espoir est fort heureusement de mise.

Nos pensées vont, en ce moment, à la Côte d'Ivoire, où l'optimisme est permis après les derniers accords de Pretoria.

Nos pensées vont aussi à la Guinée-Bissau, où le second tour de l'élection présidentielle est envisagé dans un contexte apaisé.

Nous tenons à saluer solennellement ici, l'esprit patriotique de l'ensemble de la classe politique de ce pays.

Il faut également remercier les observateurs internationaux, notamment ceux dépêchés par le Comité Interparlementaire de l'UEMOA, pour leur importante contribution à la bonne organisation du scrutin.

Nous ne pouvons oublier le Togo qui connaît progressivement, après les derniers événements, le retour à la normale, que nous appelons de tous nos vœux.

C'est le lieu de souhaiter la tenue des élections à venir dans les autres Etats membres de l'Union, dans un climat de sérénité et de concorde.

Ces vœux s'adressent particulièrement à la Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Bénin et au Sénégal où, se dérouleront, soit des élections présidentielles, soit des élections législatives, au cours des 12 prochains mois.

Le deuxième préalable est lié à **la consolidation des acquis** notamment, dans les domaines du renforcement du cadre macroéconomique et de l'Union douanière ainsi que des politiques sectorielles.

Le financement, en vue de sa mise en œuvre diligente, du Programme Economique Régional, constitue, sans nul doute, le 3^{ème} préalable.

Une Table- Ronde des bailleurs de fonds est prévue autour de ce Programme, au cours de cette année.

Plusieurs partenaires nous ont déjà assurés de leur participation à cette phase décisive de l'un de nos plus importants chantiers communautaires.

Je voudrais rappeler que le Programme Economique Régional, qui a fait l'objet d'une grande campagne de sensibilisation dans l'ensemble des Etats membres, est une déclinaison du NEPAD, à l'échelle de notre espace communautaire.

Il y a enfin, l'effectivité de la libre circulation des personnes et du droit d'établissement.

Bien que consignés dans le Traité, la libre circulation des personnes, des biens et des services ainsi que le droit d'établissement, demeurent, en effet une préoccupation essentielle pour nos populations.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de notre Union ont évoqué cette question au cours de leur dernière réunion. Ils ont adopté, à ce sujet, une nouvelle approche initiée par la Commission.

Pour sa mise en œuvre, nous comptons bénéficier de l'appui des principaux acteurs concernés dans les Etats membres.

**Honorables invités,
Mesdames, Messieurs**

En 11 ans d'existence, notre Union a fait ses preuves sur plusieurs chantiers. Les avancées sont donc certaines.

Constat en a ainsi été fait par le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Son Excellence Mamadou TANDJA, à l'occasion de la dernière session de l'instance suprême de notre Union.

Malgré ces succès, nous sommes cependant, encore loin du but final. Les récents développements liés à la « **filière coton** », constituent de nouveaux défis que nous devons relever.

Sur cette question cruciale et sur bien d'autres, l'UEMOA exprime sur la scène internationale les préoccupations de ses Etats membres, tantôt seule, en tant qu'organisation sous-régionale d'intégration, tantôt de concert avec d'autres institutions telle la CEDEAO.

Cette approche globale de la coopération sous-régionale gagne de plus en plus l'adhésion de nos partenaires. Nous les en remercions vivement pour leur accompagnement.

Voilà, **Mesdames et Messieurs**, brossée, à grands traits, l'Etat de l'Union que nous souhaitons approfondir avec vous, à travers les communications qui vont suivre :

- Le premier thème intitulé « **Les enjeux du processus d'intégration de l'UEMOA en 2005** », sera présenté par Monsieur Eugène KPOTA, Conseiller Juridique de la Commission ;
- Le second sujet portant sur « **La Législation communautaire de la concurrence et le Code anti-dumping de l'UEMOA** » sera exposé par Monsieur Adama DIOMANDE, chargé des Questions de Concurrence à la Commission.

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, pour finir, de renouveler mes sincères remerciements aux organisateurs de cette Semaine et aux participants à la journée de l'UEMOA.

Les enjeux de 2005 pour notre UNION sont importants, et les défis nombreux.

Dans un contexte international économique troublé, le courage ne doit pas nous manquer.

Sans nul doute, devrions-nous trouver un appel à la persévérance, dans les propos désormais célèbres du Commissaire Louis MICHEL qui affirme que :

« Ce n'est pas l'impossible qui désespère, mais le possible non atteint. »

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION.